

## RÈGLEMENT

# Défi Nature

Le présent règlement est susceptible d'être soumis à des modifications, qui seront alors portées à la connaissance et à l'approbation des concurrents. Des épreuves pourront être modifiées ou supprimées si l'organisation le juge nécessaire. L'organisation se donne le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure. Dans ce cas, le remboursement sera effectué.

### I. Conditions d'acceptation

Tous les concurrents doivent justifier de leurs aptitudes physiques en fournissant à l'inscription un certificat médical de non contre indication à la pratique des sports de Raid de moins d'un an (certificat ou licence sportive pour la course d'orientation, le triathlon, la course à pied et le VTT sont également acceptés).

Le certificat médical est obligatoire pour pouvoir participer.

Tous les concurrents doivent savoir nager une longueur de 50 mètres et supporter une immersion.

Tous les concurrents doivent certifier avoir souscrit une assurance garantissant leur responsabilité civile et acceptent les risques encourus par une telle pratique sportive.

La consommation de stupéfiants ou de produits dopants, est strictement interdite.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe ou d'un concurrent.

Une décharge parentale est obligatoire pour chaque mineur (à télécharger sur le site internet).

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

### II. Retrait des pochettes dossards

Raid Découverte

Retrait des dossards le samedi 18 juin de 14h30 à 17h30 et dimanche 19 juin de 8h00 à 9h00.

Briefing dimanche 19 juin à 10h15.

Attention, si vous avez demandé le prêt d'un vélo, il ne sera disponible qu'à partir du dimanche matin contre un chèque de caution.

### III. Déroulement des épreuves

Une feuille de course sera remise à chaque équipe dès le départ. Elle comprendra l'itinéraire du raid, les détails techniques des épreuves et les règles à respecter par tous les participants afin d'être classés.

Les informations figurant dans la feuille de route feront références en cas de contestation.

A aucun moment l'écart entre les coéquipiers d'une même équipe ne devra excéder une minute, sous peine de disqualification.

Toutes les épreuves comportent des risques potentiels auxquels les participants seront sensibilisés tout au long du raid. Merci d'en tenir compte

Le déroulement :

- 9h00 à 10h15 : épreuves techniques.

- A partir de 10h30 : départ en masse des épreuves chronométrées.

### IV. Les épreuves techniques, non chronométrées

Les participants sont sous l'autorité de l'encadrement et doivent écouter et appliquer toutes les consignes qui lui sont prodiguées.

Les bonus découlant des épreuves techniques seront indiqués sur la feuille de route qui vous sera remise le jour des épreuves. Les équipes ayant accumulés le moins de points se verront faire une épreuve de pénalité supplémentaire au moment du départ en masse.

Chaque membre de l'équipe devra faire les 2 épreuves techniques : 1 épreuve d'escalade et 1 épreuve de tir à l'arc.

Les épreuves techniques sont à réaliser sans contrainte de temps mais en respectant les tranches horaires suivantes : entre 9h00 et 10h15.

### V. Les épreuves enchainées

#### a) La course à pied

Les 3 membres de l'équipe doivent effectuer la boucle de course à pied en même temps et sont tenus de rester groupés pendant l'intégralité du parcours.

Des contrôleurs seront présents sur le parcours afin de vérifier que les participants respectent bien l'itinéraire balisé par des flèches de peinture au sol. Toute personne prise en défaut verra son équipe disqualifiée.

#### b) Le relais VTT

Chaque membre de l'équipe effectue à tour de rôle une boucle dans l'ordre de son dossard (A, B, C).

Des contrôleurs seront présents sur le parcours afin de vérifier que

les participants respectent bien l'itinéraire balisé.

Le balisage sera réalisé par des flèches au sol, des bandes de rubalise accrochées aux arbres ou entre 2 piquets.

Le passage du témoin qu'est la puce servant à poinçonner, se fait dans une zone de relais spécifique. Il est interdit de monter à vélo dans la zone de relais.

Le port du casque à coque dure homologué «C.E» est obligatoire. La jugulaire du casque doit-être serrée de la prise du vélo jusqu'à son passage à l'équipier suivant. Le port de gant est conseillé.

### **c) Le Run & Bike**

Sur le même itinéraire que le relais VTT, chaque équipe partira au complet avec un VTT pour les trois équipiers. L'objectif sera de se relayer (1 sur le VTT et 2 coureurs à pied) pour boucler le tour au plus vite. L'équipe devra rester groupée jusqu'à l'arrivée. Il ne devra à aucun moment avoir plus de 10 mètres d'écart entre chaque coéquipier des juges seront présents afin de s'en assurer et de pénaliser dans le cas contraire. Il est interdit de monter à plusieurs sur un vélo.

### **d) Le canoë**

Les équipages devront réaliser un circuit sur l'Etang de Saint-Quentin de 1km ou plus en cas de pénalité. Durant cette activité, il est impératif de se conformer aux recommandations données par les guides.

Le port du gilet de sauvetage et des chaussures est obligatoire à tout instant.

Il est strictement interdit de tamponner volontairement un concurrent ou de tenter de le ralentir. Toute manœuvre (dépassement) mettant en danger un autre concurrent sera passible d'exclusion.

Chaque équipier aura 1 pagaie double.

### **e) La course d'orientation**

Il s'agit de pointer l'intégralité des balises en un minimum de temps. Les membres de l'équipe devront rester groupés, des juges seront présents afin de s'en assurer et de pénaliser dans le cas contraire. Il est strictement interdit de déplacer ou de cacher les balises. L'épreuve peut se faire sans boussole en simple lecture de carte.

## **VI. Règles de conduite**

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de non respect du règlement. Les concurrents sont tenus de respecter toutes les consignes données par les organisateurs. Celles-ci sont prioritaires sur les indications données sur la feuille de course.

Tout concurrent doit se comporter correctement dans toutes les circonstances, y compris en dehors des épreuves. Les raids multisports sont des épreuves respectueuses de l'environnement. Les concurrents devront veiller à ne pas laisser de débris après leurs passages, en cas de flagrant délit, la disqualification pourra être prononcée.

Les équipes doivent défendre

sportivement leurs chances. L'entente frauduleuse en course entre équipes est interdite.

Tout abandon disqualifie l'équipe.

## **VII. Chronométrage**

Le chronométrage se fera par l'intermédiaire d'une puce électronique permettant de poinçonner des balises. Elle se fixe à un doigt et est maintenue grâce à des élastiques.

Celle-ci sera remise à chaque équipe lors du retrait des dossards contre un chèque de caution de 28 € (à l'ordre de « SQY sports nature »). Elle est à restituer à l'issue des épreuves à la tente chronométrage.

Toute perte sera facturée 28€. L'utilisation de la puce électronique est impérative pour être chronométré et être autorisé à prendre le départ.

Les puces seront fournies par l'organisation, les puces personnelles ne seront pas autorisées afin d'éviter tout erreur de chronométrage.

## **VIII. Classements et catégories**

C'est l'année de naissance qui est prise en compte pour déterminer les catégories.

Une décharge parentale doit obligatoirement être signée pour toute personne n'ayant pas 18 ans révolus à la date de l'évènement.

Les catégories : pour être classé dans chacune de ces catégories, il est nécessaire d'avoir coché la case correspondante dans le formulaire d'inscription

- Homme
- Femme
- Mixte : au minimum un homme et une femme
- Famille : les 3 personnes de l'équipe doivent appartenir à la même famille directe (c'est à dire enfant(s) de la même famille ou parent(s)+ enfant(s))
- Jeune 10-13 ans : les 3 co-équipiers doivent être nés entre 2001 et 1998.
- Jeune 14-16 ans : les 3 co-équipiers doivent être nés entre 1997 et 1995.

Si les 3 coéquipiers n'entrent pas dans une même tranche d'âge, c'est l'année de naissance du plus âgé qui déterminera la catégorie (ex : 2 jeunes nés en 2001 et 1 jeune né en 1997, l'équipe sera dans la catégorie 14-16 ans)

Récompense

Le classement scratch sera annoncé mais les équipes sont récompensées chacune par catégorie.

Challenge des plus jeunes :

Une récompense sera attribuée à l'équipe la plus jeune ayant terminé le raid découverte (au total des années d'âge + mois)

### **IX. Matériel fourni**

L'organisation fournit la feuille de course et tous les supports d'orientation, les dossards, le matériel de tir à l'arc, les canoës, les pagaies et les gilets de sauvetages ainsi que la puce de chronométrage.

Les VTT et les casques peuvent être fournis gratuitement par l'organisation pour les participants du raid Découverte, sous réserve d'avoir coché la case correspondante sur le formulaire d'inscription et en échange d'une caution de 150€ à l'ordre de « SQY sports nature ».

### **X. Matériel minimum obligatoire et non fourni**

Les participants peuvent partager le même équipement lors des épreuves de VTT, sachant que lors de l'épreuve de Run & Bike un seul VTT sera autorisé par équipe.

- 1 ou plusieurs VTT.
- 1 ou plusieurs casques à coque dure homologuée «C.E» lors des épreuves de VTT.

Ce matériel peut être fourni par l'organisation sur demande (cf. chapitre XIV.)

### **XV. Droit d'image**

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux épreuves et aux cérémonies, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **XVI. Recours possibles**

Le présent règlement est susceptible d'être soumis à des modifications, qui seront alors portées à la connaissance des concurrents.

Des épreuves pourront être modifiées ou supprimées si l'organisation le juge nécessaire.

L'organisation se donne le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure. Dans ce cas un remboursement sera effectué.